

Crédit d'adaptation technologique



Services aux entreprises de l'ÉNA

Nos experts font de vos employés les experts dont vous avez besoin!

Reglementation aerienne
Peinture d'aeronefs
Controle de la qualite
Moteurs Programmation CNC MasterCam
Examens EASA Materiaux composites Structure Solidworks
Systemes electriques et avioniques
Facteurs humains
CATIA Systemes d'aeronefs
Lecture de plans Qualite
Inspection Tolerances geometriques
Inspection dimensionnelle
Planification de procedes Metrologie
Traitements de surface

Le Centre technologique en aérospatiale

- Affilié au cégep Édouard-Montpetit
- Sur le campus de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) à l'aéroport de Saint-Hubert
- 50 employés
- 5 M \$ de budget annuel
- Plus de 80 clients dont la majorité sont des PME
- 250 projets par année
- 30 000 pi² dédiés à la R&D + 270 000 pi² à l'ÉNA
- Soutient l'industrie pour la rendre plus compétitive



DOMAINES D'EXPERTISE

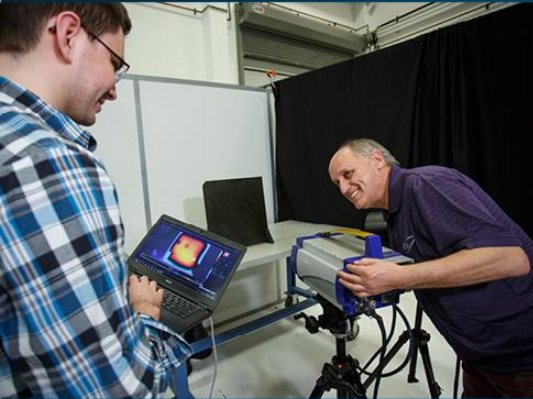
COMPOSITES



MÉTROLOGIE



CONTRÔLE
NON DESTRUCTIF



OPÉRATIONS
AÉRIENNES



FABRICATION
MÉTALLIQUE ET
ROBOTISATION



AVIONIQUE



Crédit d'adaptation technologique

Nom du programme :

Crédit d'impôt pour demande de services d'adaptation technologique

Objectif :

Appuyer les entreprises dans leurs projets d'innovation et de transfert de technologie.

Organisme responsable : Revenu Québec

Crédit d'adaptation technologique

Pour répondre à quels types de besoins?

- Aide technique
- Transfert de savoir et de savoir-faire
- Accompagnement dans un processus de changement technologique
- Adaptation de technologies
- Développement ou amélioration de produits et de procédés.
- Formation sur mesure

Crédit d'adaptation technologique

Dépenses admissibles

- Un montant égal à 80 % des honoraires relatifs à des services de liaison et de transfert
- Le montant des frais de participation à des activités de formation données par un centre de liaison et de transfert admissible tel que le CTA

Forme de l'aide financière

L'entreprise reçoit un crédit d'impôt de 40% des dépenses admissibles.

Crédit d'adaptation technologique

Ma société est-elle admissible?

Une société peut bénéficier du crédit d'impôt si elle **exploite une entreprise au Québec, qu'elle y a un établissement et qu'elle n'est pas exonérée d'impôt.**

Crédit d'adaptation technologique

Qui soumet la demande?

L'entreprise

Documents à soumettre?

Formulaire [Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique](#)

Copies des factures ou des reçus délivrés par le CTA

Crédit d'adaptation technologique

Exemple de projet :

Formation mise à niveau
agent de méthode



Très facile à demander pour l'entreprise.
Un simple formulaire!

Pour toutes informations
supplémentaires

Nancy Perron

Services aux entreprises

450-678-3561 poste 4208

Nancy.perron@cegepmontpetit.ca

